

Rapport public initial

Date d'émission du rapport : 7 octobre 2024**Numéro d'inspection** : 2024-1059-0005**Type d'inspection** :

Incident critique

Titulaire de permis : S & R Nursing Homes Ltd.**Foyer de soins de longue durée et ville** : Trillium Villa Nursing Home, Sarnia

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 2 au 4 avril 2024

L'inspection concernait :

- Le dossier : n° 00123310 – Incident critique (IC) n° 2217-000026-24 relatif à la prévention et à la gestion des chutes.
- Le dossier : n° 00123881 – IC n° 2217-000028-24 relatif à la prévention et au contrôle des infections

Le ou la chef des inspections était également présent(e) lors de l'inspection.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

- Prévention et gestion des soins de la peau et des plaies
- Prévention et contrôle des infections
- Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections

Problème de conformité n° 001 Avis écrit aux termes de l'alinéa 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect de : l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme de prévention et de contrôle des infections

Par. 102 (2) Le titulaire de permis met en œuvre ce qui suit :

b) les normes ou protocoles que délivre le directeur à l'égard de la prévention et du contrôle des infections.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le personnel participe à la mise en œuvre du Programme de prévention et de contrôle des infections (PCI) conformément à la Norme de PCI pour les foyers de soins de longue durée.

La norme de PCI pour les foyers de soins de longue durée a été publiée par le directeur ou la directrice en avril 2022 et révisée en septembre 2023.

Conformément à la section 10.4 (h) de la norme de PCI pour les foyers de soins de longue durée : S'assurer que les personnes résidentes bénéficient d'un soutien approprié pour l'hygiène des mains avant les repas et les collations et après la toilette.

Conformément à la section 10.4 (i) de la norme de PCI pour les foyers de soins de longue durée : S'assurer que les personnes résidentes qui ont des difficultés à se laver les mains en raison de troubles de la mobilité, de troubles cognitifs ou d'autres handicaps bénéficient d'un soutien.

Alinéa 102 (2) (b) du Règl. de l'Ont. 246/22 Le titulaire de permis met en œuvre les normes ou protocoles que délivre le directeur à l'égard de la prévention et du contrôle des infections.

Justification et résumé :

Lors de l'observation d'un service de repas du midi, les personnes résidentes, y compris les personnes résidentes qui passaient par le couloir, ne bénéficient pas d'un soutien pour l'hygiène des mains avant leur repas. La personne préposée aux services de soutien personnel (PSSP) a déclaré ne pas aider les personnes résidentes à se laver les mains avant les repas.

Lors de l'observation d'un service de collation, une PSSP a servi des collations aux personnes résidentes sans avoir offert de soutien à l'hygiène des mains au préalable.

Le ou la responsable de la prévention et du contrôle des infections (PCI) a reconnu lors d'un entretien qu'une aide aux personnes résidentes à se laver les mains avant

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

les repas et les collations était attendue de la PSSP.

La politique d'hygiène des mains du foyer stipule que toutes les personnes résidentes doivent se voir offrir de l'aide pour se laver les mains avant et après les repas et les collations.

Le personnel, qui ne met pas en œuvre le programme de PCI du foyer en n'assurant pas l'hygiène des mains des personnes résidentes avant le service des repas et des collations, augmente le risque de propagation des infections associées aux soins de santé.

Sources :

entretiens avec le personnel, politique d'hygiène des mains, observations des services de restauration et de collation, observations de la PCI.